



Budget Primitif 2023

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Eléments de contexte local
- II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 - en Fonctionnement (*évolution*)
- en Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 813 habitants (population DGF 2021).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

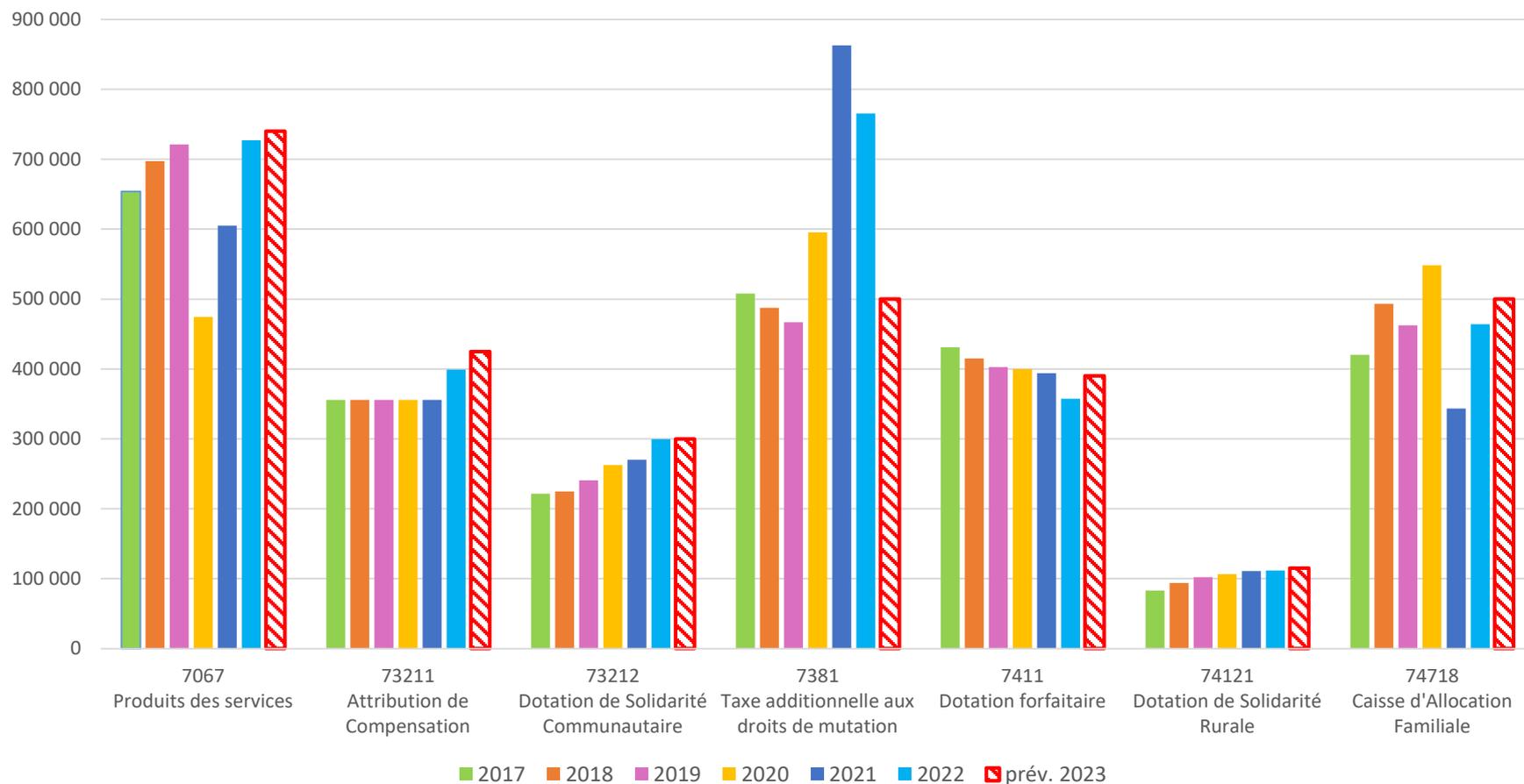
II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Fonctionnement

En termes de recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Augmentation des **recettes fiscales** pour 2023 – de part la revalorisation annuelle automatique des bases de + 7,1 % en 2023, après + 3,4 % en 2022 (« effet bases »), sans compter les nouvelles constructions (bases physiques), qui peuvent être estimée à une hausse de + 0,5 % des bases fiscales.
2. Légère hausse des **dotations de l'Etat** : la Dotation forfaitaire devrait augmenter, de part la neutralisation de l'écrêtement pour 2023 et l'augmentation de la population ; hausse également attendue de la Dotation de Solidarité Rurale – notamment via la fraction « péréquation ».
3. Augmentation des reversements de **Nantes Métropole** :
 - *Hausse de l'Attribution de Compensation, revue en 2021, liée dorénavant à la prise en compte des conventions de gestion, engendrant un solde positif pour la Commune / + 25 000 € pour 2023)*
 - *Evolution positive de la Dotation de Solidarité Communautaire – dans quelle proportion en 2023 ? + 7 % en 2019, + 9 % en 2020, puis + 2,8 % en 2021 et + 11 % en 2022*
4. Augmentation des **produits des services** : + 3 % *(estimation globale tous services pour 2023)*
 - *Revalorisation des tarifs de restauration, accueil des centres de loisirs et périscolaire (au taux d'effort)*
5. Ralentissement de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** après deux très bonnes années (2021 et 2022) – *prévision 2023 : 500 000 € (à revoir dans l'année)*
6. **Subvention exceptionnelle de la DRAC** liée à l'ouverture de la Médiathèque *(estimée à 155 000 €)*

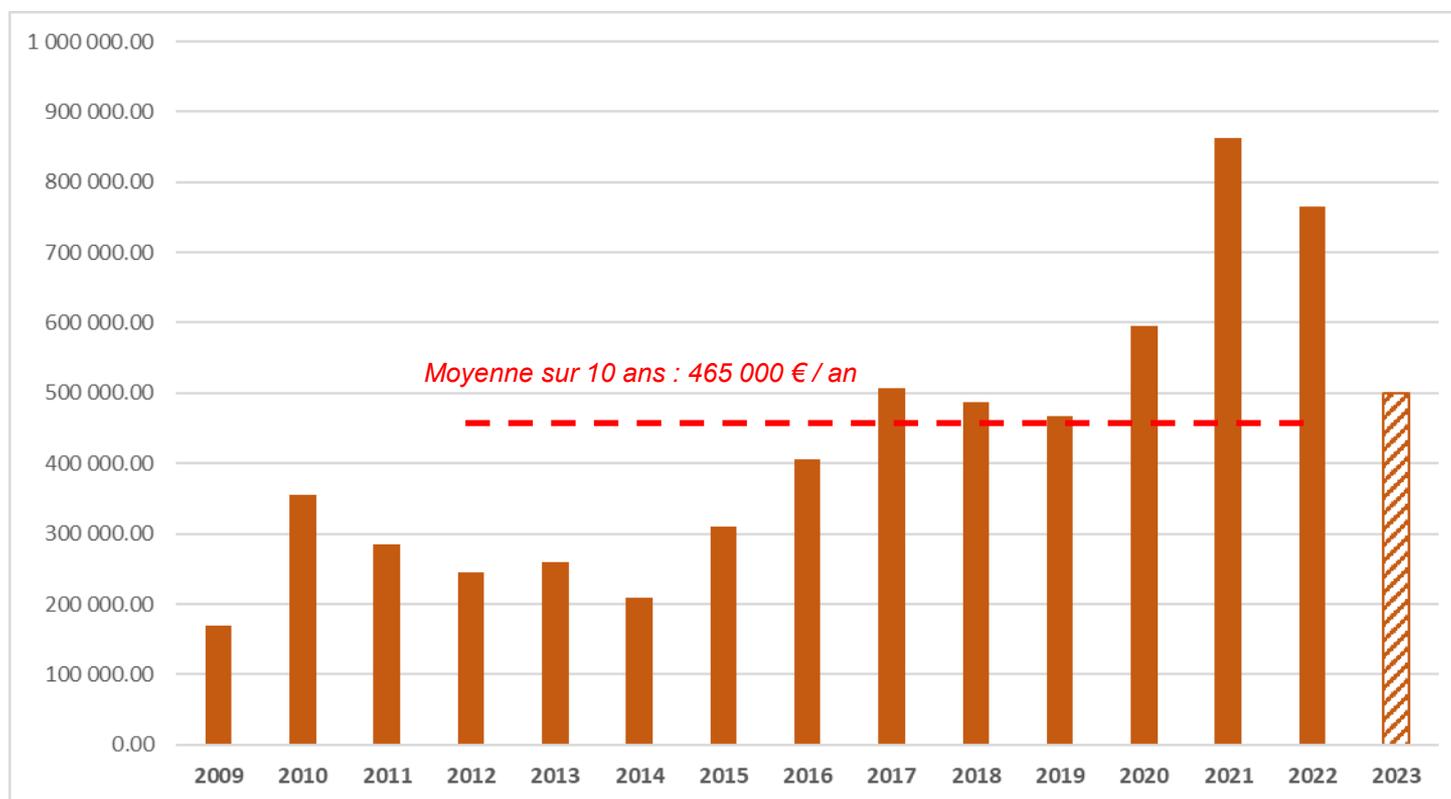
II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Fonctionnement

Evolution des principales recettes de Fonctionnement : hors fiscalité directe



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Fonctionnement

Evolution des droits de mutation :

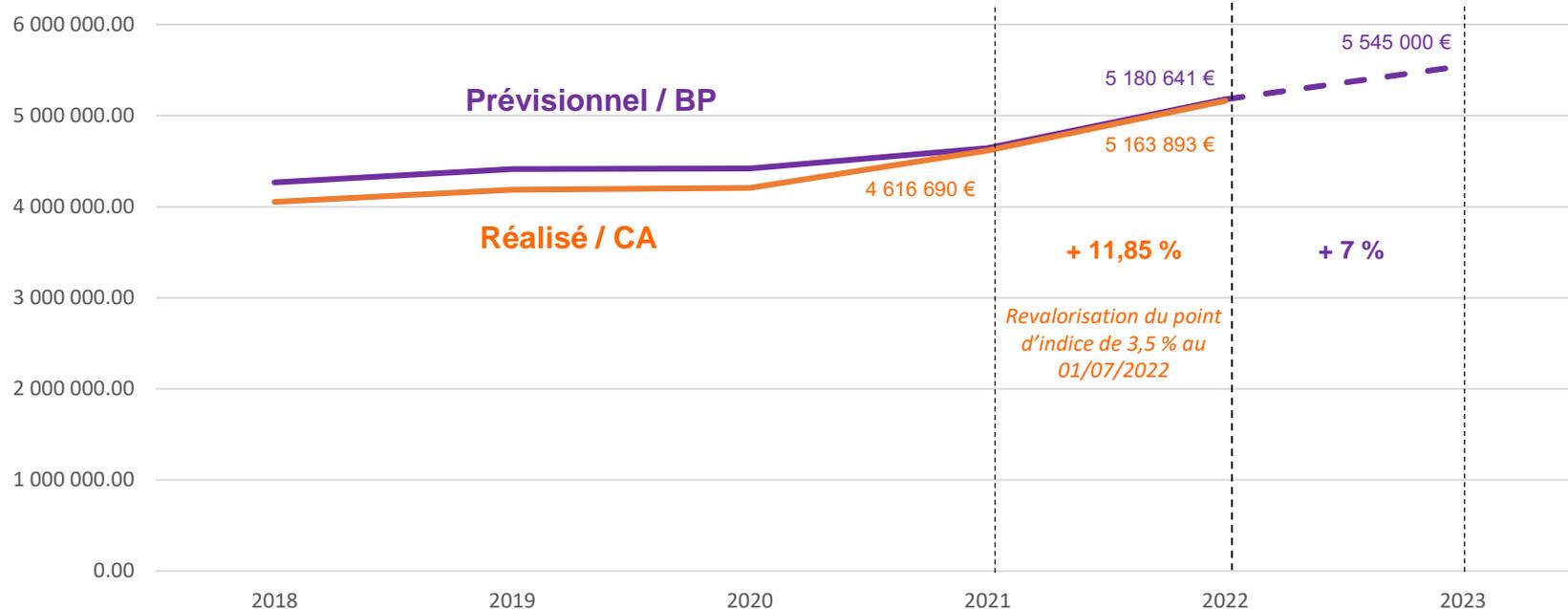


II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Fonctionnement

En termes de dépenses de Fonctionnement :

1. Augmentation de **+ 7 %** des **charges de personnel**, en lien avec le renforcement des services (ouverture médiathèque en septembre, réorganisation de la cuisine centrale et PAD, renfort DST pour 6 mois, ...) et **l'impact en année pleine** de la revalorisation du point d'indice, du régime indemnitaire ainsi que la nouvelle structure d'accueil de loisirs « Dream Team »

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Fonctionnement

Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2023 (*prévisionnel*) :

Dépenses supplémentaires en 2023 :

Impacts année pleine :

- Revalorisation du RIFSEEP : + 100 000 €
- Revalorisation du point indice : + 100 000 €
- Création nouvelle structure de loisirs : + 120 000 €

Nouveautés 2023 :

- Création poste ludothécaire 75% : + 23 600 € (11 mois)
- Création poste médiathécaire 100% : + 35 000 € (8 mois)
- Création poste conseiller numérique 100% : + 11 700 € (4 mois)
- Renfort DST 6 mois : + 21 000 €
- Réorganisation cuisine centrale et PAD : + 12 400 €

Dépenses en moins en 2023 :

- 1 à 2 mois sans responsable patrimoine et environnement le temps du recrutement

pistes d'économie :

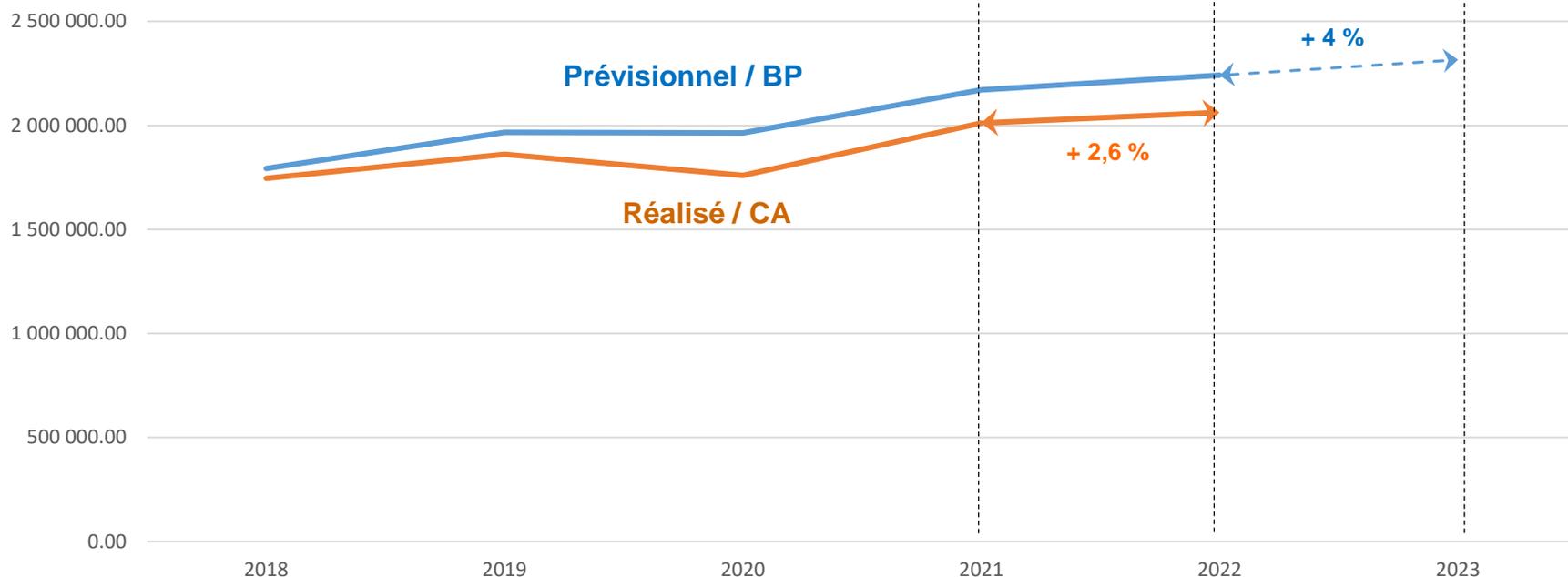
- Modalités d'attribution des Tickets restaurant
- Conditions d'octroi de la prime annuelle (absentéisme...)
- Limitation des heures complémentaires
- Fermeture des Centres de loisirs 1 semaine à Noël

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Fonctionnement

2. Augmentation maîtrisée des charges à caractère général

Prévision de hausse de **4 %** entre le CA 2022 et le BP 2023 – dans un fort contexte inflationniste, et en lien avec l'ouverture de la Médiathèque (fonds documentaires, communication...), la mise à jour des dossiers techniques amiante, la reprise de concessions abandonnées, la poursuite de l'entretien du patrimoine (toiture Chapelle de Bongarant...), des actions de développement durable (atlas de la biodiversité...)...

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2023 – en Investissement

Budget Primitif 2023 (BP)

Les **dépenses d'Investissement** s'élèvent à 4 110 268 euros.

Comprenant :

- Maison de la Petite Enfance (études préalables)
- Médiathèque (travaux et mobilier/équipements)
- Les travaux d'entretien du patrimoine municipal : salles associatives, sportives, écoles, bâtiment et espaces verts.
- Développement durable : remplacement des éclairages du terrain synthétique et du Ludo'sport (par de la LED), installation de récupérateurs d'eau de pluie au Complexe sportif...

Les principales **recettes d'Investissement** :

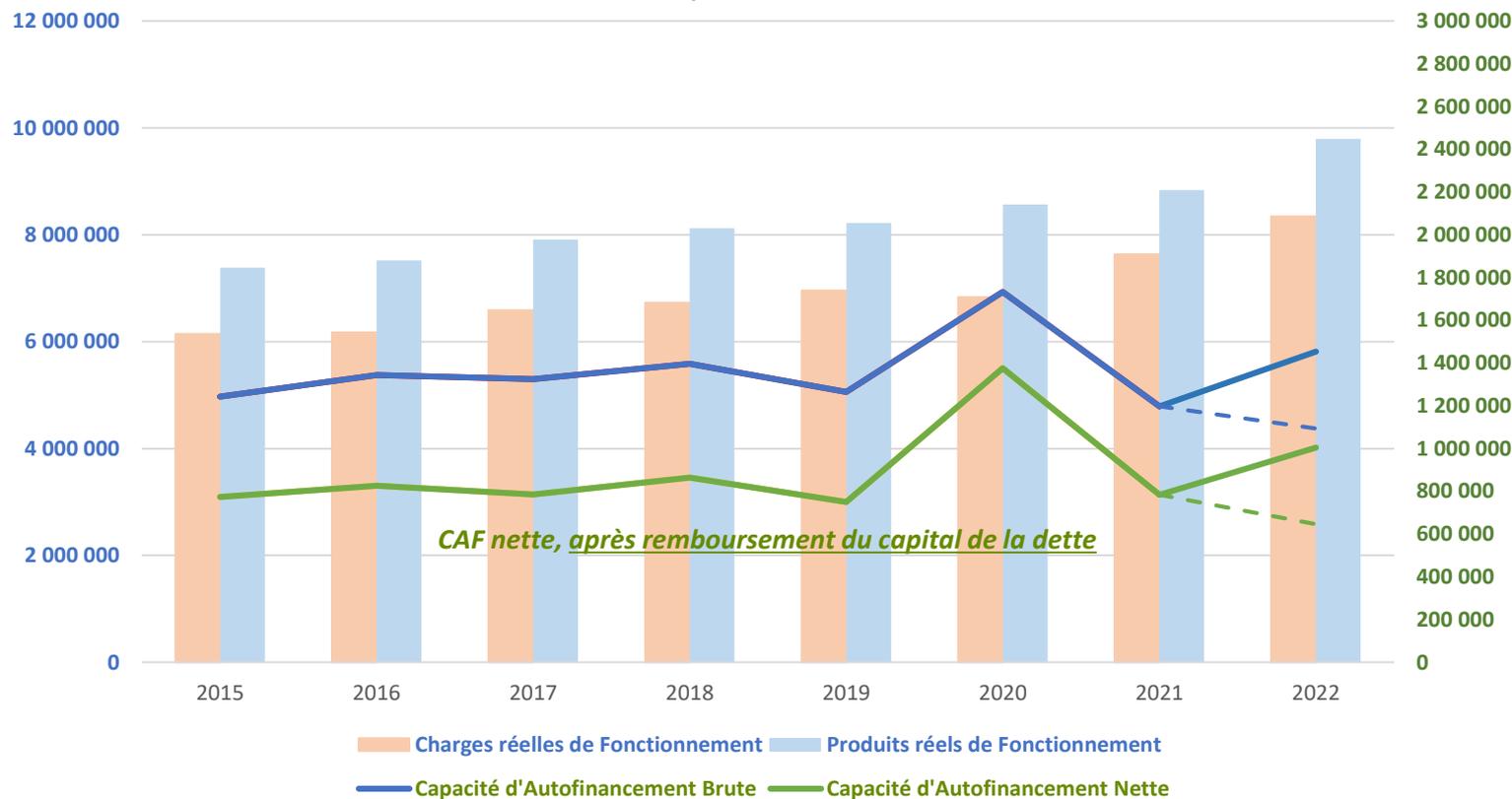
- Autofinancement sur fonds propres (3 300 268 €)
- Fonds de compensation de la TVA (350 000 €)
- Subventions d'Investissement (460 000 €)
- Emprunt : 0 €

III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

La Capacité d'Autofinancement s'est accrue en 2022, à 1 000 000 €, compte tenu de la dotation versée par la DRAC pour les travaux de la Médiathèque : 359 000 €

Hors subvention (exceptionnelle) de la DRAC, la CAF nette aurait été de 641 000 €

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



IV. Evolution de la dette

La politique d'endettement

- **Endettement de la Commune**

Sans recours à l'emprunt en 2022, pour financer les Investissements, l'encours de la dette par habitant a diminué, passant de 723 €/hab., au 31/12/2021, à **703 €/hab.* au 31/12/2022** (* pour une « population DGF » de 8 848 hab. en 2022).

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (775 € / hab. en 2021, en baisse pour les communes de même strate de population).

- **Orientation pour 2023 :**

- La Commune n'envisage pas d'emprunter cette année, afin de regagner des marges de manœuvre financières pour les années suivantes ; ce qui permettra de se désendetter de 455 000 €, et ramener l'encours de dette par habitant à 648 € / hab. au 31/12/2023

IV. Evolution de la dette

Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à **6 222 634,78 €** au 01/01/2023

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **4.28 ans**. En comparaison, la commune se situe en dessous de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe à un peu moins de **5 années**

Structure des emprunts en cours :

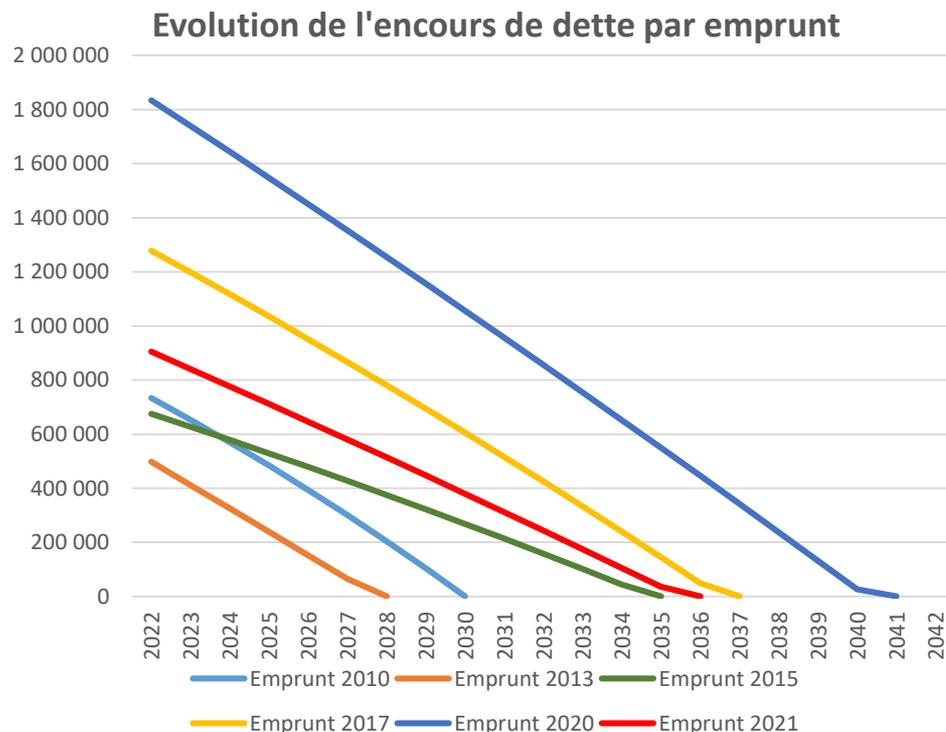
6 emprunts restent en cours au 1/1/22, à **taux fixe**
1 dette envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 rue de l'église (*remboursement au bout de 10 ans*)

Liste des prêteurs :

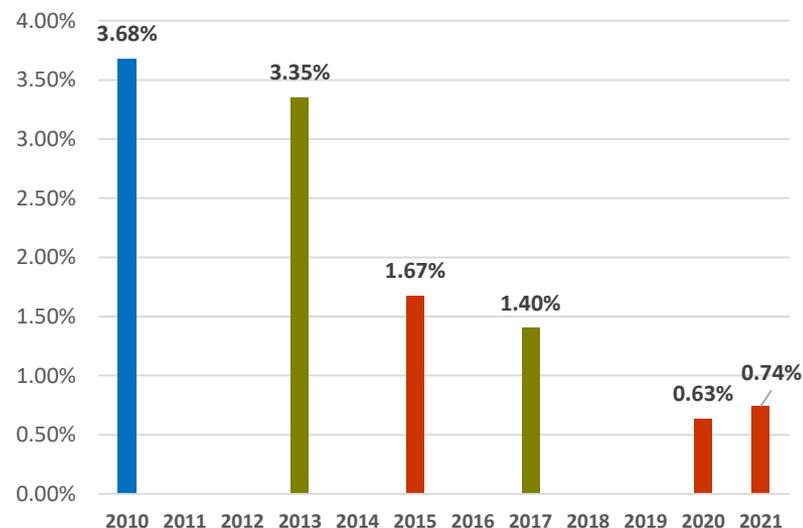
Crédit Agricole : 1

Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3



Niveau des taux des emprunts en cours



V. Niveau et évolution des taux d'imposition

La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2021 et 2022 :
 - **Bases 2022** : - TFB : + 4,14 %
- TFNB : + 5,54 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 3,4 % pour 2022 (selon indice INSEE de l'inflation sur 1 an)

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières ont augmenté de + 8 % en 2022

➤ **Orientation pour 2023** :

Hypothèses de travail :

- **Bases 2023** : les bases prévisionnelles de TFB et TFNB seront impactées par la hausse mécanique des valeurs locatives de + 7,1 % en 2023 (liée à l'inflation). Les bases « physiques », quant à elles, pourraient évoluer entre + 0,5 % et + 1 % (constructions nouvelles)
- **Coefficient correcteur** : le calcul de l'effet du coefficient correcteur, en montant pour 2023, n'est pour l'instant pas connu, il devrait suivre la revalorisation des bases (+ 7,1 %)
- **Taux** : compte tenu de la pression inflationniste qui impactera les dépenses communales cette année, et le besoin de dégager des marges de manœuvre pour autofinancer les Investissements, il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition en 2023, de manière raisonnable (+ 2,5%) au vu de l'augmentation mécanique des bases par ailleurs. A noter que la Commune votera à nouveau un taux de Taxe d'Habitation restreint aux résidences secondaires (188 en 2022)